



La Randonnée Cérétane

Affiliée à la FFRandonnée, agréée Ministère des sports, bénéficiaire de
l'Immatriculation Tourisme de la FFRandonnée : IM075100382
Boite Postale 308 66403 CERET Cedex
Site web : randoceretane.org Contact : secretaire@randoceretane.org

Céret, 15 Mai 2020.

Réunion du Bureau de L.R.C. vendredi 8 mai 2020

Présent.e.s : F. Taradellas - G. Rampon - B. Lambert - A. Taramini - J.P. Taradellas
Absent excusé : M. Benichou

1 - Reprise dès la phase 1 de la sortie du déconfinement :

Après avoir pris connaissance du protocole de reprise des activités édicté par la Commission Médicale de la F.F.Randonnée, le bureau - à l'unanimité (*) - décide de ne pas organiser la reprise des activités du Club au moins jusqu'aux annonces de la phase 2 attendues à la fin du mois de mai.

La réunion s'est tenue en visio conférence. Maurice n'ayant pu y participer, Bernard L lui a demandé son avis - il approuve cette décision

2 - Campagne de rafraîchissement du balisage des sentiers de la C.C.V. :

Dans le respect du protocole de reprise des activités, rien ne s'oppose à la reprise des activités balisage.

Françoise T envoie un courriel aux "chefs" des sentiers : sont-ils disposés à faire le travail entre le 11 mai et fin juillet - si la réponse est positive, BEL prend contact avec la C.C.V..

3 - Planification d'une réunion du bureau élargi (6 membres) : pas de sujets en attente qui nécessiterait une réunion du bureau ou du C.A. dans le prochain mois - GUR fait remarquer que toutes les salles communales - y compris le local mis à notre disposition par la Mairie sont interdits d'accès jusqu'à nouvel ordre.

4 - Randonnée virtuelle - la vidéo de lancement réalisée par les membres du C.A. est prête - FRT envoie un courriel aux membres du club connectés pour qu'ils envoient leurs réalisations à Eric.

5 - Séjour Fournols : OK donné à Jacques Courteau pour le maintien du séjour du 13 au 20 septembre. Le Bureau souhaite que les participants soient clairement informés que si les conditions sanitaires sont les mêmes qu'aujourd'hui au mois de septembre celui-ci sera annulé et ils ne pourront récupérer les sommes versées que 18 mois plus tard.

E:\L.R.C\C.A. 2019-2020\Réunion bureau 04.05.2020.doc